

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du :
27 avril 2026
Date de la convocation :
21 avril 2026
Date d'affichage :
21 avril 2026

Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 20
Pouvoirs : 3
Votants : 23

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Eric Pruvost.

Étaient présents : Eric PRUVOST, Martine TOUZAIN, Patrick LAMY, Isabelle HOCHART, Maurice PETIT, Doriane OSINSKI, Francis SIODMAK, Béatrice COUTANCEAU, Brigitte LEBORGNE, Pascal HARAUX, Arnaud DRY, Nadège DESJEUX, Stéphane DÉBOUCHÉ, Elodie DECOSTER, Hélène CRAMILLY, Maxime DIET, Alain TROUessin, Nicole TARIS, Jérôme TROPHARDY, Pierre LANDARD.

Étaient absents excusés : Claudine PARICHE (pouvoir donné à Doriane OSINSKI), Laurent DEHAYNIN, (pouvoir donné à Eric PRUVOST), Marie-Christophe PETOLAS (pouvoir donné à Alain TROUessin).

Madame Martine TOUZAIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L2121-15 du CGCT).

Madame Carole Da Cunha est désignée auxiliaire de séance.

Vu :

- le code général des collectivités territoriales,
- le décret du 5 décembre 2025 élargissant la liste des établissements recevant du public soumis à l'obligation d'installation d'un défibrillateur automatisé externe, entre autres aux structures d'accueil pour personnes âgées ou handicapées, aux établissements de santé et lieux sportifs,

Considérant que :

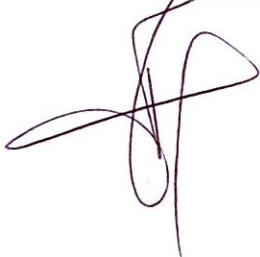
- il est nécessaire d'installer un défibrillateur au stade municipal de Criel-sur-Mer,
- ce projet est éligible à subvention par le Département 76, selon le tableau de financement suivant :

PRIX D'ACHAT D'UN DEFIBRILLATEUR H.T.	SUBVENTION ATTENDUE PAR LE DEPARTEMENT 76	RESTE À CHARGE POUR LA COMMUNE
1 661,20 €	830,60 €	830,60 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de valider cet achat,
- d'inscrire les montants nécessaires au budget,
- d'autoriser Monsieur le Maire à demander des subventions auprès du Département 76 et tout autre partenaire financier,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cet achat.

La Secrétaire de séance
Martine TOUZAIN



À Criel sur Mer, le 27 avril 2026

Le Maire
Eric PRUVOST